

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240709-D2024-6-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

délibération :
D_2024_6_24

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 27

Votants : 32

**Objet : Ressources
humaines Création
d'emploi permanent
instructeur ADS et ATSEM
suite à abrogation
B2024_7_2**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 09 juillet à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 02 Juillet 2024

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISOUS Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Madame BIEN Michèle, Monsieur CAILLET Patrick, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SIRAUD Pierre

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur PETORIN Patrick, Madame TAVERNEAU Danielle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. Olivier, Vice-Président en charge des ressources humaines expose.

A la suite de la délibération du Conseil communautaire du 4 juin 2024 portant modification des délégations au Bureau communautaire, le Bureau communautaire a dû procéder à l'abrogation des décisions prises depuis le 1er janvier 2024 portant création d'emplois permanents

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1 et L.332-8-5

Vu les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n°2019-1414 du 19 décembre 2019

Vu la décision du Bureau communautaire en date du 8 juillet 2024 abrogeant sa décision B2024_4_2 en date 29 janvier 2024 portant création d'emploi permanent

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité juridique des recrutements et assurer la continuité de la carrière des agents intéressés

Considérant qu'en dérogation à la règle selon laquelle les décisions administratives ne peuvent légalement disposer que pour l'avenir, l'administration peut conférer une portée rétroactive aux décisions relatives à la carrière des fonctionnaires.

Considérant la demande de départ à la retraite d'un adjoint administratif principal de 1ère classe dont les missions principales sont d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme

Considérant qu'un adjoint d'animation principal de 2ème classe actuellement en poste remplit toutes les conditions pour intégrer le grade d'ATSEM principal de 2ème classe

Considérant le tableau des emplois et des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- de créer les postes permanents ci-dessous

Nombre	Poste	Missions	Durée hebdo. du poste
1	Adjoint administratif	Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme	35 h
1	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Assister l'équipe enseignante pendant le temps scolaire Être référente et accompagner les enfants sur tous les temps de la journée	25 h 30 (25,50 ^{ème})

Il est précisé que :

L'emploi d'instructeur des droits des sols est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi désigné ci-dessus. Il pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction publique (pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code).

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en fonction de son profil et fixé conformément à la grille indiciaire du grade de référence.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

- De modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs

- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tous documents relatifs à cette délibération et de procéder à ces recrutements.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 09/07/2024
Publié le 18/07/2024
Transmis en sous-préfecture le 18/07/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

